

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE  
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024

**Délibération n°2024.12.237**

**La Nef : Attribution d'une subvention complémentaire pour l'année  
2024 – Avenant 1**

LE DIX NEUF DECEMBRE DEUX MILLE VINGT QUATRE à 17 h 30, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

**Date d'envoi de la convocation :** 13 décembre 2024  
**Secrétaire de Séance:** Fabienne GODICHAUD

Membres en exercice: **75**  
Nombre de présents: **59**  
Nombre de pouvoirs: **16**  
Nombre d'excusés: **0**

**Membres présents :**

Séverine ALQUIER, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLLOT, Joëlle AVERLAN, Eric BIOJOUT, Didier BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Catherine BREARD, Michel BUISSON, Minerve CALDERARI, Séverine CHEMINADE, Monique CHIRON, Jean-Claude COURARI, Frédéric CROS, Jean-François DAURE, Serge DAVID, Françoise DELAGE, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, Anthony DOUET, Chantal DOYEN-MORANGE, Christophe DUHOUX, Nathalie DULAIS, Denis DUROCHER, François ELIE, Sophie FORT, Jean-Luc FOUCHIER, Maud FOURRIER, Michel GERMANEAU, Hélène GINGAST, Fabienne GODICHAUD, Jérôme GRIMAL, Thierry HUREAU, Sandrine JOUINEAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Raphaël MANZANAS, Annie MARC, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Corinne MEYER, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Catherine REVEL, Jean REVEREAULT, Alain RHODE, Mireille RIOU, Thierry ROUGIER, Gérard ROY, Roland VEAUX, Marcel VIGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT, Zalissa ZOUNGRANA,

**Ont donné pouvoir :**

Sabrina AFGOUN à Gérard ROY, Brigitte BAPTISTE à Francis LAURENT, Frédérique CAUVIN-DOUMIC à Christophe DUHOUX, Fadilla DAHMANI à François NEBOUT, Valérie DUBOIS à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Jean-Jacques FOURNIE à Séverine CHEMINADE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Catherine REVEL, Gérard LEFEVRE à François ELIE, Benoît MIEGE-DECLERCQ à Jérôme GRIMAL, Pascal MONIER à Sandrine JOUINEAU, Gilbert PIERRE-JUSTIN à Gérard DESAPHY, Martine PINVILLE à Fabienne GODICHAUD, Jean-Philippe POUSSET à Sophie FORT, Martine RIGONDEAUD à Hassane ZIAT, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Philippe VERGNAUD à Zalissa ZOUNGRANA,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_237-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024  
Affichage : 20/12/2024

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 DECEMBRE 2024**

**DELIBERATION  
N°2024.12.237**

Rapporteur : Gérard DESAPHY

**LA NEF : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLEMENTAIRE POUR L'ANNEE 2024 – AVENANT 1**

**PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"**

Pilier : REpondre AUX BESOINS DES HABITANTS ET DES COMMUNES

Ambition : 104 – FEDERER PAR LA CULTURE

Enjeux : 10405 – POLITIQUE DE L'IMAGE : ENJEU DE DEMOCRATISATION

**OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT DURABLE**



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement :

- ODD 3 : Promotion du bien-être et de la santé de chacun
- ODD 4 : Parcours éducatifs à destination des jeunes publics du territoire
- ODD 5 : Politique d'égalité entre les sexes dans toutes les politiques et missions de l'équipement
- ODD 10 : politiques publiques d'accès à la culture pour tous
- ODD 12 : Gestion durable et écologique des ressources dans le fonctionnement de l'équipement

Par délibération n°43 du 28 mars 2024, le conseil communautaire a attribué une subvention d'un montant de 695 000 € à la Nef – Scène de Musiques Actuelles de GrandAngoulême dans le cadre de la mise en œuvre de ses missions.

L'année 2024 est marquée par 2 éléments importants pour la structure :

- **L'arrivée d'une nouvelle direction** qui porte un projet dans la continuité des valeurs et des activités développées depuis plusieurs années avec à cœur de renforcer le projet sur 4 axes :
  - 1 - L'accompagnement des projets artistiques locaux des acteurs régionaux de la filière ;
  - 2 - La création par le développement de l'accueil de résidences ;
  - 3 - La diffusion hors les murs et notamment dans les 25 communes rurales de l'agglomération ;
  - 4 – Le développement des activités de dialogue entre la filière musicale et les filières de l'image et de l'audiovisuel.
- **La finalisation du projet de réhabilitation « Nef 3 »** : créée en 1993 et rénovée en 2005, la Nef va ouvrir une 3<sup>ème</sup> page de son histoire. Ces travaux répondront aux besoins d'usage identifiés par l'équipe, aux besoins de la filière musicale et aux enjeux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_237-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

Le projet de réhabilitation « Nef 3 » implique des investissements spécifiques (plateforme PMR, aménagements intérieurs et extérieurs, équipements des espaces...). Ce projet de réhabilitation se déroulera sur la saison 2025-2026.

Parallèlement, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été créé pour la période 2024-2027 et concerne principalement le renouvellement du parc matériel son et lumières afin de remplacer un matériel vieillissant et ainsi maintenir le niveau de qualité de la salle, prendre en compte les questions écologiques et accompagner les innovations techniques. Les investissements s'inscrivent également dans la préparation d'une programmation hors les murs durant les travaux de réhabilitation.

Afin d'accompagner la Nef dans son programme de développement, GrandAngoulême souhaite apporter son soutien en proposant le versement d'une subvention complémentaire à hauteur de 50 000 € le renouvellement de son matériel scénique son et lumière. Les conditions d'attributions seront formalisées dans un avenant à la convention passée entre GrandAngoulême et la Nef – Scène de Musiques Actuelles pour l'année 2024.

Plan de financement prévisionnel :

Financeurs	Montants	Part
<b>Autofinancement Nef</b>	46 508 €	34%
<b>CNM</b>	40 000 €	29%
<b>GrandAngoulême</b>	50 000 €	37%
<b>TOTAL</b>	<b>136 508 €</b>	<b>100%</b>

**Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, y compris à titre personnel ou familial, par ces versements.**

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** le versement d'une subvention complémentaire de 50 000 € à la Nef – Scène de Musiques Actuelles ainsi que l'avenant n°1 à la convention passée entre GrandAngoulême et La Nef pour l'année 2024 ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention d'objectifs et de moyens à intervenir ;

**D'IMPUTER** la dépense au budget principal – chapitre 204.

<b>Pour : 75</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<b>APRES EN AVOIR DELIBERE</b> <b>LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE</b> <b>A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES</b> <b>ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</b>
--	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_237-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024  
Affichage : 20/12/2024



**AVENANT - 1**  
**A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2024**  
**ENTRE**  
**GrandAngoulême et La Nef**

ENTRE

**La Communauté d'Agglomération du Grand Angoulême**, domiciliée 25 boulevard Besson Bey, BP 357 - 16008 ANGOULEME cedex - représentée par son Président, Monsieur Xavier BONNEFONT,  
Ci - après dénommée « GrandAngoulême », d'une part,

ET

**La Régie Musiques actuelles de GrandAngoulême**, en charge de la gestion de la salle de spectacles d'intérêt communautaire « La Nef », représentée par sa Présidente,  
Ci - après dénommée « La Régie », d'autre part,

Vu la convention d'objectifs et de moyens signée avec La Nef le 7 juin 2024.  
Vu la délibération n°2024.03.043 en date du 28 mars 2024 portant l'attribution des subventions culturelles pour l'année 2024.

**ETANT PREALABLEMENT RAPPELE QUE :**

Par convention en date du 7 juin 2024, GrandAngoulême et La Nef ont défini le cadre du soutien de GrandAngoulême au titre de sa programmation artistique et culturelle pour l'année 2024.

Les conditions et les modalités de versement de la contribution financière apportée au titre de l'année 2024, en application des articles 4 et 5 de ladite convention, sont modifiées d'un commun accord entre les parties par la conclusion du présent avenant ;

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1 : OBJET**

L'année 2024 est marquée par 2 éléments importants pour la structure :

- **L'arrivée d'une nouvelle direction** qui porte un projet dans la continuité des valeurs et des activités développées depuis plusieurs années avec à cœur de renforcer le

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
016-200071827-20241219-2024\_12\_237-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

- 1 - L'accompagnement des projets artistiques locaux des acteurs régionaux de la filière ;
- 2 - La création par le développement de l'accueil de résidences ;

3 - La diffusion hors les murs et notamment dans les 25 communes rurales de l'agglomération ;

4 – Le développement des activités de dialogue entre la filière musicale et les filières de l'image et de l'audiovisuel.

- **La finalisation du projet de réhabilitation « Nef 3 »** : créée en 1993 et rénovée en 2005, la Nef va ouvrir une 3<sup>ème</sup> page de son histoire. Ces travaux répondront aux besoins d'usage identifiés par l'équipe, aux besoins de la filière musicale et aux enjeux transversaux.

Le projet de réhabilitation « Nef 3 » implique des investissements spécifiques (plateforme PMR, aménagements intérieurs et extérieurs, équipements des espaces...)

Ce projet de réhabilitation se déroulera sur la saison 2025-2026.

Parallèlement, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été créé pour la période 2024-2027 et concerne principalement le renouvellement du parc matériel son et lumières afin de remplacer un matériel vieillissant et ainsi maintenir le niveau de qualité de la salle, prendre en compte les questions écologiques et accompagner les innovations techniques. Les investissements s'inscrivent également dans la préparation d'une programmation hors les murs durant les travaux de réhabilitation.

Afin d'accompagner La Nef dans son programme de développement, GrandAngoulême souhaite apporter son soutien en proposant le versement d'une subvention complémentaire à hauteur de 50 000 € pour l'acquisition de matériel scénique son et lumière.

## **ARTICLE 2 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA SUBVENTION D'EQUIPEMENT**

2.1 – Le montant prévisionnel d'achat de matériel scénique s'élève à 136 508 €. GrandAngoulême s'engage à participer au financement de ces acquisitions à hauteur maximale de 50 000 €, montant calculé sur la base de 37% de la dépense totale prévisionnelle. Ce montant d'aide constitue un plafond.

2.2 – Le versement de la subvention complémentaire se fera sur la base de la production de pièces justificatives correspondantes. Le montant de l'aide versée sera recalculé en fonction du montant réel de la facture, au prorata de 37% des dépenses engagées et dans la limite de ce plafond.

2.3 – La Régie s'engage à tenir GrandAngoulême informé de la date de mise en service de l'équipement et de sa durée d'amortissement.

2.4 – Le versement de la subvention complémentaire sera effectué sur le compte ouvert :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_237-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024

### ARTICLE 3 : DISPOSITIONS

L'ensemble des dispositions de la convention du 7 juin 2024, non contraire aux termes du présent avenant, demeure applicable.

Fait à ANGOULEME en deux exemplaires originaux, le

*Pour le Président du GrandAngoulême,  
Le Vice-Président,*

*La Présidente de La Nef*

M. Gérard DESAPHY

Mme. Joëlle AVERLAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20241219-2024\_12\_237-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 20/12/2024

Affichage : 20/12/2024